



# CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27  
Date de convocation du conseil municipal :  
Jeudi 18 janvier 2024

## LISTE DES DELIBERATIONS DU MERCREDI 24 JANVIER 2024 A 20H30

### Délibération N° 20240101 : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LE SICOVAL POUR LA MISE EN CONFORMITE DU FONDS D'ARCHIVES DE LA COMMUNE

- ➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
- approuve son financement pour un montant de 28 737 €,
  - autorise M. le maire à signer la convention conclue entre le SICOVAL et la commune d'Auzeville-Tolosane.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

### Délibération N° 20240102 : AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

- ➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
- approuve l'autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024,
  - autorise M. le maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

### Délibération N° 20240103 : DEMANDE DE SUBVENTION : CREATION D'UNE AIRE DE JEUX AU GRAND PRE VERT

- ➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
- approuve l'achat, les travaux et l'installation de l'aire de jeux en 2024,
  - approuve le plan de financement proposé,
  - autorise M. le maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

**Délibération N° 20240104 : DEMANDE DE SUBVENTION : TRAVAUX DE REFECTION DE PEINTURE ET DE REMPLACEMENT D'UN LANTERNEAU A LA MAIRIE**

- ↳ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :**
- **approuve la réalisation de ces travaux en 2024,**
  - **approuve le plan de financement proposé,**
  - **autorise M. le maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.**

**Vote pour : 27                      Absentions : 0                      Vote contre : 0**

**Délibération N° 20240105 : DEMANDE DE SUBVENTION : REHABILITATION D'UN ENSEMBLE DE BATIMENTS EN VUE DE L'INSTALLATION DU FUTUR ATELIER MUNICIPAL**

- ↳ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :**
- **approuve la réalisation de ces travaux en 2024 pour le futur atelier municipal,**
  - **approuve le plan de financement proposé,**
  - **autorise M. le maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.**

**Vote pour : 27                      Absentions : 0                      Vote contre : 0**

**Délibération N° 20240106 : DELIBERATION COMPLEMENTAIRE : VENTE DES ANCIENS BATIMENTS DES SERVICES TECHNIQUES**

- ↳ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :**
- **approuve la vente du bien immobilier,**
  - **autorise M. le maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.**

**Vote pour : 27                      Absentions : 0                      Vote contre : 0**

**Délibération N° 20240107 : PURGE DU DROIT DE PRIORITE PARCELLE AE n°34**

- ↳ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime renonce au droit de priorité concernant la parcelle AE n°34 appartenant à l'Etat.**

**Vote pour : 27                      Absentions : 0                      Vote contre : 0**

**Délibération N° 20240108 : TRANSFERT DE PARCELLES DU SICOVAL A LA COMMUNE SUITE A LA CESSION DE LA ZAC DU PONT DE BOIS**

- ↳ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité moins une abstention (Mme Mellac) :**
- **approuve l'acquisition des parcelles aux conditions financières énoncées ci-dessus,**
  - **autorise M. le maire ou son représentant à signer l'acte notarié et l'ensemble des documents afférents à ce dossier.**

**Vote pour : 26                      Absentions : 1                      Vote contre : 0**

**Délibération N° 20240109 : ACTUALISATION DU FORFAIT MOBILITE DURABLES**

- ↳ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :**
- **instaure le « forfait mobilités durables » selon les modalités présentées ci-dessus,**

- le versement du « forfait mobilités durables » aura lieu en une seule fraction l'année suivant celle au titre de laquelle le droit est ouvert, et interviendra sur le mois de janvier,
- inscrit au budget les crédits correspondants,
- charge l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prendra effet le 01/01/2024, et de signer tout acte en découlant.

**Vote pour : 27**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

**Délibération N° 20240110 : PLAN DE FORMATION**

↪ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, sur le rapport de M. le maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- d'approuver le plan de formation tel que présenté et annexé à la présente délibération.
- Date d'effet : 1<sup>er</sup> février 2024.

**Vote pour : 27**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

**Délibération N° 20240111 : REGLEMENT DE FORMATION**

↪ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, sur le rapport de M. le maire et après en avoir délibéré, approuve le règlement de formation tel que présenté et annexé à la délibération.

**Vote pour : 27**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

**Délibération N° 20240112 : MODIFICATION DELIBERATION RECENSEMENT PORTANT DESIGNATION D'UN AGENT COORDONNATEUR ET LE RECRUTEMENT DE VACATAIRES POUR LE RECENSEMENT**

↪ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :

- nomme M. Souissi Coordonnateur et Mme Billot suppléante,
- autorise le recrutement des vacataires selon les critères énumérés ci-dessus,
- donne tout pouvoir à M. le maire pour signer les documents afférents à cette décision.

**Vote pour : 27**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

**Délibération N° 20240113 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT - VACANCE TEMPORAIRE D'EMPLOI DANS L'ATTENTE DU RECRUTEMENT D'UN FONCTIONNAIRE**

↪ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :

- Créé un emploi permanent de Responsable du pôle CCAS et Cohésion Sociale, pour effectuer les fonctions qui s'en réfèrent, à temps complet, aux différents grades du cadre d'emploi des Conseillers territoriaux Socio-Educatifs ainsi qu'au grade d'Agent Social territorial principal 2<sup>ème</sup> classe et Agent Social territorial principal 1<sup>ère</sup> classe.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel de droit public recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en application de l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique susvisé ;

- Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, dans le respect des dispositions réglementaires ;
- M. le maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste ;
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- Le tableau des emplois sera modifié.

**Vote pour : 27**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

**Délibération N° 20240114 : MODIFICATION DU REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE ORANGE**

↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité moins deux abstentions (Mmes Madaule et Kelafi), approuve le nouveau règlement d'utilisation de la salle Orange.

**Vote pour : 25**

**Absentions : 2**

**Vote contre : 0**

**Délibération N° 20240115 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA CITE DES SCIENCES VERTES**

↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :  
- approuve cette délibération de partenariat entre la commune et la Cité des Sciences Vertes,  
- autorise M. le maire à signer la convention annexée.

**Vote pour : 27**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

**Affichée en mairie le 26 janvier 2024 et elle sera publiée à compter du 30 janvier 2024.**